

Première séance de l'année du Conseil communal 900 000 fr pour retrouver la maîtrise de l'entrée du village

Le Conseil communal a siégé pour la première fois de l'année le jeudi soir 26 avril. Les trois rapports de commissions soumis à l'approbation des conseillers ont tous été acceptés. Feu vert donc pour que la commune achète pour 900 000 francs une grande parcelle à l'entrée du village, ce qui constitue un important pas en avant pour que la collectivité s'assure désormais la maîtrise territoriale de la zone du Péneclay et du Marteley, porte d'entrée dans la station.

Avant la séance, les Conseillers étaient invités à découvrir un diaporama intitulé «Leysin en images – 100 ans d'histoire» élaboré par M. Gilbert Bolléa en collaboration avec l'Association des Amis du Musée de Leysin.

En début de séance, deux nouveaux conseillers ont dû être assermenté suite aux démissions d'Yvan Tauxe (Entente) et de Jacky Bonelli (GIL). Et il y a eu une véritable hémorragie parmi les viennent ensuite puisque les quatre premiers de la liste du côté de l'Entente ont remis leurs démissions (Laurence Tauxe-Burri, Dominique Blanchard, Patrick Gaschen et Eric Termignone), alors que deux ont également fait faux bond du côté des GIL (Anne-France Melchior et Yves Roux). Finalement, l'Entente a présenté Mme **Eliane Hubert** et le GIL, qui n'avait plus un seul non élu sur sa liste des dernières élections, a fait entrer au Conseil Mme **Candice Dufresnes**.

Toujours au chapitre des nominations, il a fallu procéder aux remplacements de deux membres de la commission de gestion puisque les deux démissionnaires en faisait partie. Pour l'Entente, M. Yvan Tauxe a été remplacé par Mme **Catherine Moillen Giobellina** et du côté du GIL, M. Jacky Bonelli a cédé sa place à M. **Christian Bertschi**.

360 000 francs pour le chemin de la Montagne

Dans le cadre du programme de mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, après diverses zones dans le bas du village ces dernières années, il faut maintenant remonter en direction de la place du Marché. Première étape prévue pour cet été par la Municipalité, le chemin de la Montagne et la partie supérieure du chemin du Clos. (voir Gazette du 20 avril 2007) Une étape qui ouvrira la voie à l'important et fort délicat passage des virages du Nord, travaux qui sont en principe prévus pour l'an prochain. Vu l'état actuel déplorable du secteur entre les virages du Nord et la Tour d'Aï, on profitera par ailleurs de ce changement de canalisations pour le rénover en profondeur et le «resurfacé». C'est à l'unanimité que le Conseil a accepté le crédit de 360 460 francs nécessaire à ces travaux qui pourra être prélevé sur les liquidités courantes de la bourse communale.

Le second objet à l'ordre du jour n'a pas suscité plus de discussion et a été accepté à une très large majorité. Avec l'achat de la parcelle n° 876, d'une surface de 19 717 m² dont 12 600 actuellement colloqué en zone de chalets A, la commune redevient maître du développement territorial de cette zone d'entrée dans la station, que le plan directeur considère comme espace stratégique. La commission des finances a considéré que cette acquisition constituait à terme un placement intéressant (la partie actuellement à bâtir sera acquise pour environ 71 francs le m²). Un achat qui sera financé par le biais d'un emprunt qui se révèle compatible avec le plafond en matière d'endettement attribué par le canton à notre commune.

Nouveau règlement des constructions presque finalisé

En ce qui concerne le sort dévolu à la motion Stoll concernant la limitation de la hauteur des remblais artificiels érigés pour construire certains bâtiments (voir Gazette des 6 octobre 2006 et 20 avril 2007), c'est à l'unanimité que le Conseil a suivi le rapport de la Municipalité proposant de rejeter cette motion afin de pouvoir faire entrer en vigueur au plus vite un nouveau règlement communal des constructions. Et, bonne nouvelle, en réponse à une question du motionnaire, le municipal **Denis Rime** a annoncé qu'une première version dudit règlement serait déjà présenté à la Municipalité pour le 30 avril prochain ! Reste à espérer que la procédure ne traîne ensuite pas trop du côté de l'administration cantonale dont les services ne sont guère réputés pour leur célérité.

Vers une rénovation de la fromagerie du Temeley

Du côté des communications de la Municipalité, retenons l'annonce faite par Mme **Marie-José Julmi** du projet de rénovation de la fromagerie d'alpage du Temeley. Des travaux destinés à mettre aux normes actuelles ce chalet d'alpage où la commune exige dans le contrat de location que l'amodiateur y fabrique du fromage. Le projet est actuellement soumis aux améliorations foncières en vue de l'obtention de subsides et il devrait être mis prochainement à l'enquête. Un préavis sera également soumis au Conseil.

Pour sa part, le municipal en charge des écoles, M. **Patrick Blatti**, a fait part du projet de création d'une association intercommunale entre Leysin et les deux Ormonts, une étape obligatoire en vue de la mise en route des nouveaux conseils d'établissements qui sont appelés à remplacer les défunctes commissions scolaires. C'est aussi à cette association que reviendra la lourde tâche d'étudier un projet de nouveau collège, condition sine qua non pour que les élèves de 7^{ème} à 9^{ème} année des trois communes des hauts ne descendent pas à Aigle dans un proche avenir.

Qui salit paie !

Plusieurs interpellations ont également été déposées lors de ce Conseil. **Jean-Martin Stoll** (Forum socialiste) s'est insurgé face aux souillures inadmissibles de la route de Crettaz et de tout le bas de la station créées en fin d'hiver par les camions en provenance du gros chantier de Caudraule. En réponse à ses questions, le municipal **Denis Rime** lui a répondu que la facture de nettoyage des routes avait été transmises au maître d'œuvre du chantier à savoir l'entreprise Lombois et qu'il y avait même eu intervention de la gendarmerie. Un municipal qui s'est aussi engagé à faire mieux respecter les lois et règlements sur ce point à l'avenir.

Quel avenir pour la garderie ?

Toujours par voie d'interpellation, **Isabelle Giraud** (Forum socialiste) s'est inquiétée pour l'avenir de la garderie Arc-en-Ciel puisque le Central Résidence, l'hôtel qui l'abrite, vient de changer de propriétaire. Le municipal **Patrick Blatti**, qui siège au comité de la garderie, a répondu que ce comité venait de rencontrer le nouveau propriétaire et que des négociations dont il ne pouvait encore dévoiler le contenu était en cours et que la nécessité de la poursuite des activités de la garderie, dans un lieu ou dans un autre, ne faisait aucun doute pour lui. À ce sujet, remarquons que, comme c'est d'ailleurs souvent le cas pour toute proposition émanant des rangs du Forum socialistes ou des GIL, il n'est s'est trouvé quasi aucun membres de l'Entente (à 3 exceptions prêts) pour appuyer l'interpellation Girard ; une interpellation qui n'a même pas su obtenir la voix du ...président de la garderie !

Au chapitre des motions, **Jean-Pierre Dulex**, (Forum socialiste) a demandé une modification du tout nouveau règlement d'utilisation de la maison de paroisse. Une motion que le Conseil a accepté, à une large majorité, de transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Aux chapitres des propositions individuelles, **Jean-Pierre Dulex** s'est inquiété des conséquences sur la bourse communale de la débâcle de la compostière Riviera-Chablais. Le syndic lui a répondu que la commune était solidaire pour 168 000 francs et que ce montant au moins était perdu, mais qu'il restait encore des pertes de 2 millions qui pourraient être à répartir entre les 26 communes et deux cantons actionnaires. Le même conseiller a signalé que les trois titres de Championnes suisses obtenu par Aline Bonjour et Emilie Serain (voir Gazette du 20 avril 2007) étaient passés quasi inaperçu au sein de la population et qu'il regrettait qu'aucune réception officielle n'ait été organisée. La Municipale **Marie-José Julmi** a répondu que des mérites sportifs seraient remis à ces jeunes skieuses. Enfin, **Jean-Pierre Dulex** toujours a demandé à la Municipalité, dont deux des membres siègent au conseil d'administration de TeleLeysin, de rester attentive au devenir du restaurant de Solacyre, érigé sur une parcelle communale, et dont TeleLeysin cherche à se débarrasser. Pour l'intervenant, ce lieu idyllique doit rester un espace affecté au développement de la station et ne doit en aucun cas devenir une résidence secondaire d'un quelconque privilégié. Le syndic **Jean-Marc Udriot** lui a répondu que le plan de zone (piste de ski superposée à la zone agricole et alpestre) ne permettait de toute façon pas d'affecter ce bâtiment à du logement privé et que, pour lui aussi, ce lieu devait rester à disposition du développement de la station.

JPDx

Affaire Deladoey

N'ayant jusqu'à ce jour jamais évoqué l'affaire qui a conduit à la démission du municipal Didier Deladoey, j'ai, après maintes hésitations, décidé de ne pas traiter dans le compte rendu ci-dessus des nombreuses interventions de ce conseil ayant eu trait à cette affaire : lecture de la lettre de démission, réponse de la municipalité, interpellation Neveu et intervention de José Crespo. Les personnes ayant assisté au Conseil ont pu juger d'elles-mêmes, pour les autres, pour ceux qui vaudraient connaître la teneur de ces débats, je vous invite à consulter le procès-verbal de la séance qui devrait être disponible sous peu sur le site internet de la commune.

Jean-Pierre Dulex